



Collectivités et établissement d'ESR en transition énergétique

COP 21 Rouen Normandie

Collectivité territoriale

Métropole de Rouen

Personne contact : Agnès GRANDOU, Responsable de projet COP21 Rouen Normandie

Etablissement d'ESR

Université de Rouen

Personne contact : Fabien THOUMIRE, Chef de projets responsabilité sociétale

Type d'initiative (projet commun, projet d'une entité s'appuyant sur les ressources de l'autre, projet unilatéral transposable)

Projet d'une entité s'appuyant sur les ressources de l'autre

Domaine d'action (énergie, transports, etc.)

Energie, mobilité, déchets, biodiversité

Enjeux et objectifs

La démarche de COP21 Rouen Normandie a émergé en 2017 dans le cadre du PCAET de la métropole de Rouen. Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre que les émissions relevant du patrimoine et des compétences directes de la métropole n'étaient que de l'ordre de 8 à 10%. Les émissions de l'industrie représentent quant-à-elle un tiers du total, celles des transports un quart, celles du secteur résidentiel et tertiaire un quart également.

Pour avoir un véritable impact, la métropole doit donc agir au-delà de ses compétences directes. En d'autres termes, elle doit impulser une dynamique d'ensemble sur le territoire et renforcer la complémentarité entre actions de la métropole et actions des acteurs du territoire. La Métropole de Rouen a donc souhaité s'inspirer de la mobilisation d'ampleur de la société civile lors de la COP21 à Paris.

Présentation générale de l'initiative

Dans le cadre du PCAET, la Métropole de Rouen a noué un partenariat avec le WWF et l'ADEME pour l'aider à mobiliser les acteurs du territoire, notamment les industriels et les particuliers. La démarche porte sur **7 domaines d'action** : efficacité énergétique, bâtiments, énergies renouvelables, déchets et matières, mobilité et transport, numérique, biodiversité, alimentation.



La démarche repose sur **deux types d'engagements : individuel et collectif**. D'une part, un démarchage individuel des établissements d'ESR, des entreprises et des citoyens de la métropole a permis de lancer la dynamique. Pour les entreprises le démarche s'est concentrée sur celles ayant plus de 100 salariés et les plus gros émetteurs. Chaque a été invité à renseigner un questionnaire sur ce qu'il fait déjà et à identifier des pistes pour voir ce qu'ils pourraient faire de plus. Ceci constitue ensuite la base pour la rédaction d'une **charte d'engagement** sur les 3 à 5 années qui viennent. Pour les citoyens, une opération de **coaching individuel** a également été déployée. Elle consiste à leur proposer des actions de transition écologique adaptées à leur profil, puis une relance est faite tous les 2 mois pour savoir si elles sont mises en place.

D'autre part, le volet collectif consiste en la mise en « **coalitions** ». Parmi le 18 coalitions créées, 3 impliquent des établissements d'ESR. Les coalitions servent à favoriser l'intelligence collective. Il s'agit de valoriser et diffuser le nombre important d'expériences intéressantes déjà existante sur le territoire rouennais. Il s'agit également de montrer qu'agir à plusieurs offre la possibilité de faire émerger des projets innovants et de créer de l'émulation, ainsi de monter comment un ensemble de petites actions peut se massifier.

La démarche de COP21 repose également sur une **plateforme en ligne**, un **label** pour des événements qui intègrent de la sensibilisation à la transition écologique et l'ouverture d'un **lieu temporaire dédié au sujet** : l'« Atelier de la COP21 ». Ce lieu ouvert au public organise des expositions chaque mois. Il propose également des ateliers pour passer à l'action et met à disposition une salle pour les citoyens et les associations qui souhaiteraient organiser des événements. Pour soutenir la mobilisation la métropole a également mis en place un **système de financement participatif** fonctionnant sur le principe suivant : elle abonde des projets financés à 70% par des citoyens.

Afin de donner une assise scientifique à la démarche, la Métropole a également mis en place un « **GIEC local** ». Celui-ci rassemble 15 experts et scientifiques locaux, animés par un universitaire rouennais membre du GIEC international. Il a vocation à identifier les thèmes sur lesquels il y a besoin d'un éclairage spécifique sur l'effet local du changement climatique. Chaque expert apporte son éclairage. Les services de la métropole assurent le secrétariat et font la synthèse des contributions. Les membres du GIEC local vont travailler également sur des préconisations.

Enfin, la démarche a été formalisée par la signature de l'Accord de Rouen. Celui-ci constitue la synthèse de tous les engagements reçus : 70 engagements d'entreprises (et 30 autres en cours de finalisation), 71 engagements de communes (l'ensemble des communes de la métropole) et des engagements citoyens. Cette signature a constitué le temps fort d'un forum d'une journée consacré au bilan de la 1^{ère} année de l'opération. Elle s'est faite en présence de Laurent Fabius, président de la COP21 à Paris.

Historique de l'initiative

- **Mi-2017** : émergence du projet
- **Fin 2017** : démarrage de la démarche
- **2018** : opération de démarchage individuel des acteurs (entreprises, établissements scolaire, d'ESR et administrations) et déploiement de la programmation de l'Atelier de la COP21
- **Octobre 2018** : lancement de l'application mobile WAG (We Act for Good) du WWF
- **Novembre 2018** : conclusion de l'Accord de Rouen
- **2019** : ancrage de la démarche (poursuite du démarchage, animation des coalitions, travail sur la quantification des émissions évitées et le chemin qu'il reste à parcourir)



Etat d'avancement

En cours

Relations entre collectivités et établissements d'ESR

Cette initiative tisse un certain nombre de relations entre Rouen Métropole et les établissements d'ESR de son territoire. Ces relations prennent la forme de 7 engagements individuels d'établissements d'ESR (CESI, ENSAN, ESIGELEC, INSA, Unilasalle, Néoma et Université de Rouen). Ces engagements portent principalement sur la gestion de l'établissement : bâtiment, déchets, mobilité, numérique et alimentation. On retrouve également des établissements d'ESR dans 3 coalitions, notamment celle des éco-matériaux de construction et le numérique responsable.

En outre, la Métropole mobilise l'expertise académique à travers le GIEC local et un projet de recherche en psycho-sociologie sur l'aide au changement de comportement en faveur de la transition écologique. Ce projet porte sur le coaching des citoyens et fait intervenir des chercheurs de l'université de Rouen aux côtés de la direction de l'éducation à l'environnement de la Métropole.

Partenaire(s) de l'initiative

L'initiative a reçu le soutien des partenaires suivants :

- **WWF**, qui intervient dans la co-construction de la méthode, met à disposition l'application WAG, apporte un soutien méthodologique à l'évaluation quantitative et dans la promotion de la démarche au niveau local, national et international
- **ADEM**, qui joue un rôle d'expert, soutient la définition de la méthode, accompagne les actions et les entreprises sur des sujets pointus
- **ATMO Normandie** sur l'évaluation de l'impact des actions sur la qualité de l'air
- L'**association CESAR** qui rassemble les établissements d'ESR engagés en matière de développement durable
- La **chambre des métiers et de l'artisanat** pour la mobilisation des artisans et l'animation d'une coalition
- La **chambre d'agriculture** pour la mobilisation des agriculteurs et sa participation à la coalition sur les éco-matériaux

Montage juridique et gouvernance de l'initiative

L'initiative est portée par la Métropole de Rouen. Elle ne fait pas l'objet d'un montage juridique particulier. Elle constitue le volet territorial du PCAET. L'évaluation environnementale du PCAET en 2019 inclura le volet Accord de Rouen (c'est une particularité du PCAET de la Métropole de Rouen).

Budget et montage financier

Le budget annuel de l'opération est estimé à 300 000€. Il provient du budget général de la métropole.

Il se répartit schématiquement en trois tiers : 100 000€ par an pour le fonctionnement de l'Atelier de la COP21, 100 000€ par an pour le partenariat avec le WWF et 100 000€ par an pour le coaching des actions, les subventions auprès d'associations et les dépenses d'animation des coalitions. Il est prévu que le budget décroisse à partir de 2020, ce qui se traduira par la fermeture de l'atelier de la COP21.

Éléments facilitateurs pour l'initiative

Plusieurs éléments ont facilité la mise en œuvre de cette initiative :

- La force du **portage politique** : l'initiative a été pleinement soutenue par le président de la métropole et portée par 2 autres élus, leur investissement intense a donné beaucoup de crédibilité à la démarche
- La **mobilisation de différentes directions de la métropole** (éducation à l'environnement, participation citoyenne, développement économique, etc.), qui ont relayées l'initiative et mobilisé leur propre réseau
- Un **temps court** (1 an) **théâtralisé**, qui a permis de soutenir la dynamique et de commencer à l'ancrer
- Des **entreprises pionnières** agissant par valeurs (conscience et engagement moral), qui se sont saisies de la démarche de la Métropole pour mieux mobiliser en interne
- Le fait de cibler en premier des **entreprises de taille importante**, qui ont des obligations réglementaires et font l'objet de davantage d'attentes en matière de responsabilité sociétale, ce qui fait qu'elles ont une démarche formalisée sur le sujet (des moyens humains et financiers, une réceptivité sur le sujet)
- L'emploi d'une **diversité d'outils** pour toucher une grande diversité de publics : ceux qui ont besoin de contact humain, ceux qui préfèrent avancer par eux-mêmes, etc.
- L'**Atelier de la COP21**, qui a donné de la visibilité à la démarche et a rapidement rencontré un grand nombre grâce au travail extraordinaire de l'agent d'accueil
- Le **système de « coalitions »** qui permet de créer du lien entre les gens

Freins, difficultés rencontrées et solutions

Plusieurs éléments ont compliqué la mise en œuvre de cette initiative (en particulier pour les établissements d'ESR) :

- Le besoin de connaître au préalable ce sur quoi les acteurs peuvent s'engager
- Le besoin de préciser et chiffrer les engagements
- L'absence de système de suivi fiable pour les engagements citoyens (déclaratifs)
- La fusion en cours entre les universités de Rouen et de Caen, ce qui limite la possibilité d'implication de l'université de Rouen
- La faible disponibilité des acteurs du GIEC local, ce qui les rend difficile à réunir
- La faiblesse de la mobilisation des étudiants par les établissements (la située varie suivant les établissements : à l'université, c'est compliqué de mobiliser par manque de relais, dans les écoles, cela s'avère plus facile car le lien est plus direct)
- Le projet de contournement routier de la Métropole, fortement contesté par les associations environnementales, ce qui les rend réticentes aux autres initiatives impulsées par celle-ci.

Répliquabilité de l'initiative

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour répliquer cette initiative. Il est important d'avoir une directive politique et administrative forte et d'y mettre des moyens humains, notamment pour le travail de démarchage. De manière générale, il est important de fixer quelques objectifs clairs, hiérarchiser ce que l'on souhaite faire et de bien cibler. Il est également intéressant d'avoir le soutien d'expert. A ce titre, l'ADEME constitue un partenaire précieux sur son expertise, qui a beaucoup de ressources en interne. Avoir le soutien d'expert permet de renvoyer les acteurs du territoire vers des personnes-ressources. Pour une opération de coaching individuel auprès des citoyens, il est conseillé de mobiliser par quartier, de cibler un échantillon de personnes et les faire connaître entre elles afin de partager les expériences et de créer une émulation entre les personnes.